

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Délibération

N° 2024_04_5

Convention avec Initiative Rouen relative à l'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprise

Depuis 2017, Yvetot Normandie adhère à l'association Initiative Rouen.

L'association Initiative Rouen qui couvre les territoires historiques des circonscriptions des Chambres de Commerce et d'Industrie de Rouen et d'Elbeuf, vise à soutenir et à accompagner les créateurs et les repreneurs d'entreprise dans l'élaboration de leur projet.

Ses missions sont :

- L'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprise dans l'élaboration de la structuration financière de leur projet,
- L'examen du projet par le comité de parrainage composé de chefs d'entreprises et de professionnels de l'entreprise
- L'appui pour les financements : la validation du projet par le Comité de Parrainage favorise l'accès aux dispositifs financiers notamment le prêt d'honneur d'Initiative Rouen.
- Le suivi post création : accompagner dans le développement de la jeune entreprise par un parrain chef d'entreprise et un conseiller

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie personnelle et sert à constituer le compte de l'exploitant de l'entreprise individuelle, le capital social ou l'apport en comptes courants de la société en création.

Son montant et la durée du remboursement sont variables et s'adaptent au projet.

La cotisation à l'association pour Yvetot Normandie s'élève à 1000€/an.

Yvetot Normandie verse une subvention de 1200€, à l'association, pour chaque dossier instruit et financé sur le territoire de la Communauté de Communes, dans la limite de 5 dossiers par an.

Yvetot Normandie dispose d'un siège au sein du Conseil d'administration de l'association (occupé par M. Cahard).

Depuis 2017, la CCYN a ainsi participé à l'accompagnement de 15 projets dont 3 dossiers en 2023.

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_5-DE

S²LO

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec l'association Initiative Rouen au bénéfice des créateurs/repreneurs d'entreprises de notre territoire.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Economie du 13 mars 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 avril 2024,
Ayant entendu l'exposé de M. Jacques CAHARD,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

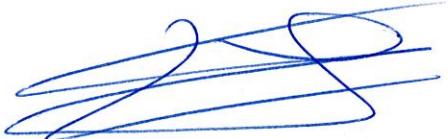
Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 44 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

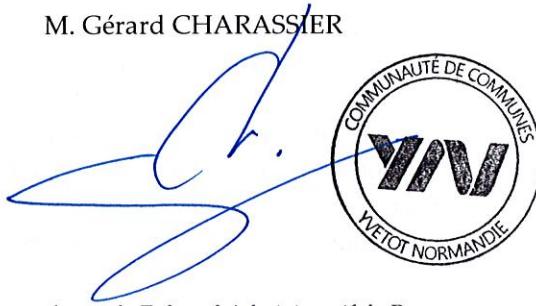
1. – D'adhérer à l'association Initiative Rouen pour l'année 2024. Cette adhésion sera renouvelée tacitement les années suivantes.
2. – D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention telle que présentée en annexe.
3. – Que les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de cette délibération sont prévus au budget principal de l'année 2024 et des années suivantes, chapitre 011.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Jacques CAHARD



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
EURE ET NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

Paraphe : _____

Étaient présents (33) :

Mme Stéphanie ETIENNE,
 M. Dominique MACE,
 Mme Martine LEBORGNE,
 Mme Catherine MAILLOT,
 M. Eric CARPENTIER
Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,
 M. Éric RENÉE,
 M. Daniel DELAFENETRE,
 M. Claude BELLIN,
 M. Vincent LEMETTAIS,
 M. Gérard LEGAY,
 M. Alain LOPEZ,
 M. Pascal LEBORGNE,
 Mme Odile DECHAMPS,
 M. Michaël DODELIN,
 Mme Catherine DUCHESNE,
 M. Sylvain GARAND,
 Mme Chantal BIENFAIT,
 M. Gilles COTTEY,
 Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,
 Mme Natacha BLY
Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,
 M. Francis ALABERT
 Mme Virginie BLANDIN,
 M. Gérard CHARASSIER
Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,
 Mme Françoise DENIAU,
 Mme Herléane SOULIER,
 Mme Lorena TUNA,
 M. Florian LEMAIRE,
 Mme Françoise BLONDEL,
 Mme Marie-Claude HERANVAL,
 Mme Denise HEUDRON,
 M. Thierry SOUDAIS
Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,
 M. Michel DUSSAUX
Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,

Étaient représentés (11) :

M. Didier TERRIER
Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,
 M. Louis EUDIER
Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,
 M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
 Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
 M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
 M. Jean-Marc DOUCET
Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,

M. Alain BREYSACHER
Représenté par Mme Herléane SOULIER,
 M. Arnaud MOUILLARD
Représenté par Mme Lorena TUNA,
 M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Virginie BLANDIN,
 Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS,
 M. Christophe ADE
Représenté par Mme Françoise BLONDEL,

Étaient absents (2) :

Mme Céline DAMBRY,
 M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Jacques CAHARD

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_5-DE